Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
du centre Calixa-Lavallée

Le 05 octobre 2022

Procès-verbal de la première réunion ordinaire du conseil d'établissement du centre Calixa-Lavallée, tenue le 5 octobre 2022 à l'école Hôtelière

PRÉSENCES :

M. Charbel Abou-Khalil	élève en boulangerie
Mme Sarah Francoeur	élève d'infographie
M. Patrick Gagnon	enseignant de boucherie
Mme Élaine Marcotte	enseignante d'infographie
Mme Sophie Rouleau	conseillère pédagogique Calixa-Lavallée
Mme Guylaine Bourassa	technicienne en travail social Calixa-Lavallée
M. Jean-Francois Gosselin	représentant de l'organisme la CDEC
M. Mark Amante	représentant de l'organisme MM Graphic
Mme Julie Demers	représentant de la Coop de Solidarité Éconord
M. Alex Morselli	représentant du groupe Phoenix

ABSENCES :
Aucune absence

AUSSI PRÉSENT:

Mme Marie-Claude Béliveau	Directrice du centre Calixa-Lavallée
M. André Lacasse	Secrétaire

1. ACCUEIL

Mme Béliveau souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'établissement, elle présente aussi le déroulement de la rencontre.

2. PRÉSENCES ET QUORUM

Après avoir constaté le quorum, nous procédons à la présentation de chaque membre par un tour de table..

Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Béliveau fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Bourassa, secondé par M Morselli et résolu :
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. NOMINATION AU POSTE DE PRÉSIDENT (E)

Il est proposé par M Gosselin, secondé par Mme Marcotte et résolu :
QUE M. Gosselin est élu au poste de président.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. NOMINATION AU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT (E)

M. Morselli est proposé au poste de vice-président par Mme Marcotte secondée par Mme Fournier. M. Morselli est élu au poste de vice-président.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE

Mme Béliveau explique la présence de M. André Lacasse à la rencontre du conseil. M. André Lacasse serait un substitut de la direction en son absence au Conseil d'établissement. M. Lacasse n'a pas droit de parole aux réunions. M. Lacasse est proposé au poste de secrétaire par Mme Bourassa, secondée par M. Gosselin. M. Lacasse est élu au poste de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **DÉNONCIATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Mme Béliveau demande si un des membres du conseil d'établissement a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt

personnel et celui de l'école. Tout membre doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit à la directrice de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.
Mme Béliveau précise que la signature de la dénonciation sera requise s'il y a lieu et pourra être signée à ce moment-là.

8. **RÈGLES DE RÉGIE INTERNE**

Le document des règles de régie interne sera déposé dans le groupe TEAMS. Les membres s'entendent pour le consulter et il sera adopté à la prochaine réunion du conseil.
Mme Béliveau explique qu'un budget est alloué au besoin pour les repas de nos réunions en présentiel. L'ordre du jour sera établi par le président Jean-François Gosselin conjointement avec la directrice de l'école ou son substitut en cas d'absence. Un mot de chaque représentant sera prévu à chaque réunion à l'ordre du jour. Les gens du public peuvent assister aux rencontres en faisant la demande par écrit 24 heures à l'avance. Une mention doit être faite aussi 24 heures à l'avance pour poser une question au conseil.

Les dates de rencontre seront :

- Mercredi, 05 octobre 2022
- Mercredi, 16 novembre 2022
- Mardi, 24 janvier 2023
- Mardi, 28 mars 2023
- Mercredi,17 mai 2023

Les membres seront contactés via courriel pour assister aux rencontres. La participation à distance est permise exceptionnellement en temps de COVID-19 et seulement lorsque le membre est à l'extérieur de la région en raison de son travail.
Le temps des rencontres est prévu à deux heures.
Le procès-verbal sera remis au président par le secrétaire, puis déposé sous l'onglet désigné sur le site internet du centre Calixa-Lavallée après son adoption

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucun public.

10. INFORMATION

10.1- Mot des représentants des élèves

Mme Fournier nomme avoir choisi de s'investir dans le C.E. afin de développer ses compétences administratives, ainsi que marquer son implication comme élève du Centre. Elle souhaite aussi apporter une représentation globale des élèves.
Quant à lui, M. Abou-Khalil souhaite bien représenter l'ensemble des élèves aux politiques de l'établissement.

10.2 MOT DES REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Mme Marcotte, qui nomme bien connaitre le déroulement d'un conseil d'établissement, s'attend à exercer un certain pouvoir dans la prise de décision tout en apportant un point de vue de l'équipe enseignante. Elle souhaite une belle collaboration entre les parties.
M. Gagnon souhaite connaitre les possibilités offertes par un tel C.E., souhaite aussi une bonne communication générale avec la direction et les autres membres.

10.3 MOT DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL NON-ENSEIGNANT

Sophie Rouleau soutient l'importance qu'elle porte à la collaboration, souhaite une belle stabilité au sein du conseil.
Mme Bourassa s'attend à ce que les activités et prises de décisions pilotées lors des conseils soient faites dans un esprit de collaboration et d'ouverture. Elle croit être en mesure d'apporter les éléments de la réalité étudiante.

10.4 MOT D'UN REPRÉSENTANT DES ENTREPRISES

M. Amante souhaite apporter les éléments clés pour une bonne compréhension entre le marché du travail et la réalité du terrain (de l'industrie).
M. Morselli aimerait apporter une certaine visibilité du centre à travail les contacts de l'industrie et les différents partenaires.

10.6 MOT DU REPRÉSENTANT DES GROUPES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET DES GROUPES SOCIO-COMMUNAUTAIRES

Mme Demers aimerait aussi aider à faire rayonner le Centre et ses services, qui ont selon elle un pouvoir d'impact socio-économique. Elle nomme la belle réussite du partenariat agro-alimentaire qui aurait aidé à nourrir 20 familles.
M. Gosselin met en lumière les collaborations entre l'organisme qu'il représente et le centre. Il aimerait, grâce à cette implication, augmenter les possibilités de s'ancrer davantage dans la communauté afin d'impacter positivement les éléments socio-économiques de Montréal-Nord.

10.7 MOT DE LA DIRECTION

Mme Béliveau aimerait participer au C.E. de la même façon qu'elle dit gérer le centre, soit avec transparence, ouverture et dit célébrer le partage de pouvoirs. Elle explique la réalité du seuil d'entrée sur le marché du travail pour les élèves.
Elle explique la définition de ces 3 termes :
Approuver ex : Le C.E adopte un élément de consultation, mais n'a pas le pouvoir de changer aucun élément de la proposition
Adopter ex : Le C.E. à plein pouvoir sur l'élément de consultation. Changer, modifier un élément de consultation.
Consulter ex : La direction recueille l'opinion des représentants, mais n'est pas obligée d'appliquer la proposition faite.

10.7.1 Protocole d'urgence

Le protocole d'urgence sera déposé sur le groupe TEAMS du C.E, dès qu'il aura été revu par l'équipe du centre.

11. CORRESPONDANCE

Rien à signaler.

12. DIVERS

La direction annonce qu'elle fera une consultation concernant le budget à la mi-année. Elle annonce aussi que le projet Éducatif, dont la mise à jour est en cours par une équipe du Centre, sera approuvé par le C.E. lors de la séance du mois de mai 2023.

12. CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Morselli, secondé par M. Abou-Khalil et résolu :
QUE l'assemblée soit levée à 18 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

_____	_____
Le président	Le secrétaire
M Gosselin	M Lacasse